

## ARRÊTÉ N° 2023.05.15A

Objet: Portant modification de la nomination d'un régisseur titulaire, de mandataires et de mandataires suppléants à la régie d'avances et de recettes auprès de l'Accueil de loisirs « Kid'O' » de Montélimar-Agglomération

Le Président de Montélimar-Agglomération,

Vu la décision n°2014.08.75D, instituant la régie de recettes et d'avances auprès du guichet unique,  
Vu l'arrêté n° 2014.08.85 A portant nomination d'un régisseur titulaire, de mandataires et mandataire suppléant à la régie de recettes et d'avances auprès du guichet unique,  
Vu l'arrêté n° 2014.11.115A A portant nomination d'un régisseur titulaire, de mandataires et mandataire suppléant à la régie de recettes et d'avances auprès du guichet unique,  
Vu l'arrêté n° 2015.06.24A portant nomination d'un régisseur titulaire, de mandataires et mandataire suppléant à la régie de recettes et d'avances auprès du guichet unique,  
Vu l'arrêté n° 2019.01.06A portant nomination d'un régisseur titulaire, de mandataires et mandataire suppléant à la régie de recettes et d'avances auprès du guichet unique,  
Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 04 mai 2023,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Madame Jany DUPUIS est nommée régisseur titulaire de la régie de recettes et d'avances auprès du Kid O au 1er mai 2023, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Jany DUPUIS sera remplacée par :

- Madame Mariannick BOULLON
  - Monsieur Redouane FERGATI
  - Madame Françoise CODINA
- Mandataires suppléants

**ARTICLE 3** : Sont nommés mandataires de la régie de recettes et d'avances auprès du guichet unique :

Madame Soraya AGUILAR  
Monsieur Cyril ALLERA  
Madame Francine AMBLARD  
Madame Charlotte BERNARD  
Madame Delphine BRACOU  
Madame Cindy CHANAL  
Madame Marie CLERGET  
Madame Myriam CLUZEL  
Madame Françoise CODINA  
Madame Claudine FABERT  
Madame Françoise QUIMPER  
Madame Aurore MARCHI

Madame Morgane ORSET-BUISSON  
Madame Nathalie VALETTE  
Madame Muriel VEYRENCHÉ

Pour le compte et sous la responsabilité du régisseur titulaire, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**ARTICLE 4 :** Madame Jany DUPUIS percevra une indemnité de responsabilité d'un montant de 550 € annuel. L'indemnité de responsabilité sera intégrée au RIFISSEPP de Madame Jany DUPUIS.

**ARTICLE 5 :** Les mandataires et les mandataires suppléants ne percevront pas d'indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 6 :** Le régisseur titulaire, les mandataires et les mandataires suppléants sont, conformément à la réglementation en vigueur, en charge de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'ils recueillent ou qui leur sont avancés par les comptables publics, du maniement des fonds et des mouvements de comptes de disponibilités, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

**ARTICLE 7 :** Le régisseur titulaire, les mandataires et les mandataires suppléants ne doivent pas percevoir des sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

**ARTICLE 8 :** Le régisseur titulaire, les mandataires et les mandataires suppléants sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

**ARTICLE 9 :** Le régisseur titulaire, les mandataires et les mandataires suppléants sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fait à Montélimar le 02 mai 2023.

**Le Président  
Assignataire  
De Montélimar-Agglomération**



Pour le Président  
Le Vice-Président délégué

Daniel BUONOMO

**Madame Jany DUPUIS**  
(Signature précédée de la mention  
« Vu pour acceptation »)

*Vu pour acceptation*

**Monsieur Redouane FERGATI**  
(Signature précédée de la mention

**Le Comptable**

Régis SORED,  
Inspecteur de l'Etat  
des Finances Publiques

SGC-PIERRELATTE  
2 BD FREDERIC MISTRAL  
BP 140 26702 PIERRELATTE  
Tél : 04.75.97.20.20

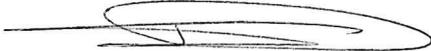
**Madame Mariannick BOULLON**  
(Signature précédée de la mention  
« Vu pour acceptation »)

*Vu pour acceptation*

**Madame Françoise CODINA**  
(Signature précédée de la mention

« Vu pour acceptation »)  
*Vu pour acceptation*  
  
**Madame Soraya AGUILAR**  
(Signature précédée de la mention  
« Vu pour acceptation »)  
*Vu pour acceptation*

**Madame Francine AMBLARD**  
(Signature précédée de la mention  
« Vu pour acceptation »)  
*Vu pour acceptation*  


**Madame Delphine BRACOU**  
(Signature précédée de la mention  
« Vu pour acceptation »)  
*« Vu pour acceptation »*  


**Madame Marie CLERGET**  
(Signature précédée de la mention  
« Vu pour acceptation »)  
*Vu pour acceptation*  


**Madame Françoise CODINA**  
(Signature précédée de la mention  
« Vu pour acceptation »)

**Madame Françoise QUËMPEL**  
(Signature précédée de la mention  
« Vu pour acceptation »)  
*« Vu pour acceptation »*  


**Madame Morgane ORSET-BUISSON**  
(Signature précédée de la mention  
« Vu pour acceptation »)  
*Vu pour acceptation*  


**Madame Muriel VEYRENCHÉ**  
(Signature précédée de la mention  
« Vu pour acceptation »)  
*Vu pour acceptation*  


« Vu pour acceptation »)  
*Vu pour acceptation*  


**Monsieur Cyril ALLERA**  
(Signature précédée de la mention  
« Vu pour acceptation »)  
*Vu pour acceptation*  
**Madame Charlotte BERNARD**  
(Signature précédée de la mention  
« Vu pour acceptation »)  
*Vu pour acceptation*  


**Madame Cindy CHANAL**  
(Signature précédée de la mention  
« Vu pour acceptation »)  
*« Vu pour acceptation » Chanal*

**Madame Myriam CLUZEL**  
(Signature précédée de la mention  
« Vu pour acceptation »)  
  
*Vu pour acceptation*

**Madame Claudine FABERT**  
(Signature précédée de la mention  
« Vu pour acceptation »)  
*Vu pour acceptation*  


**Madame Aurore MARCHI**  
(Signature précédée de la mention  
« Vu pour acceptation »)  
*« Vu pour acceptation »*  


**Madame Nathalie VALETTE**  
(Signature précédée de la mention  
« Vu pour acceptation »)  
*Vu pour acceptation*  
